

## Newsletter N°94 du 20 juin 2014

*On peut parler de certaines choses avec tout le monde, on peut parler de certaines choses avec certaines personnes, on ne peut pas parler de tout avec tout le monde.*

### EDITO : Est-ce que Viguié Social, ça marche?

Vous êtes nombreux à me demander : 1) comment vont les affaires.

Après bientôt 2 ans d'existence et une centaine de numéros de cette newsletter que n'est que la partie émergée de mon activité, j'ai envie souvent de répondre « comme les vôtres, comme le transport, comme le déménagement ». Si déjà ceux qui me devaient de l'argent pouvaient régler les retards sans que j'ai à employer des moyens coercitifs, tout le monde s'en porterait mieux et je rappelle que les abonnements sont exigibles pour moitié à la commande (début d'année?) et le solde à la livraison (après la saison). Ceux qui n'ont rien réglé depuis le début de l'année sont donc (très) en retard et merci de le faire, avant que n'arrive l'échéance de septembre. D'autres m'ont réglé toute l'année 2014 dès la première facturation en début d'année, et merci à eux de leur confiance.

A cet égard j'entends de tout : *on n'a pas d'argent, nous aussi nous avons de l'argent dehors, on oublie, ce n'est pas assez cher...* Je rappelle que l'abonnement à Viguié Social n'est pas obligatoire et que vous pouvez résilier quand vous voulez, mais comme tout contrat, assurance ou protection juridique, cela vaut pour l'avenir, jamais pour le passé. Et pour ceux qui disent, on ne lit pas, on n'a pas le temps, il y a trop d'infos, rien ne vous oblige à tout lire mais un travail de « veille » a un coût et peut être très chronophage or un jour, vous aurez et gratuitement l'information dont vous avez besoin et que vous cherchiez partout !

2) On me dit ensuite parfois : qu'est ce que l'on peut faire pour vous aider ?

Parler de Viguié Social à vos voisins, à vos confrères, et prendre des prestations. Faire des audits sociaux ou des formations. Formations sociales à la convention collective, ou aux gestes et postures et hygiène de vie et prévention des addictions qui ne vous coûtent rien lorsqu'elles sont prises en charge par un organisme collecteur agréé. Il me suffirait de 2 ou 3 journées de formation par mois pour que mon modèle économique soit pérenne sachant que je suis souple sur les dates et mobile, et ma prochaine formation programmée est en... septembre.

Mais vous pouvez aussi adhérer à l'OTRE <http://www.otre.org/> et/ou suivre et aimer le collectif de défense du transport <https://www.facebook.com/#!/CNPTRF?fref=ts> car le travail de défense de la profession, contre l'Ecotaxe, le travail illégal est bénévole et ne rapporte rien !

Quand on s'est (mal?) « habitué » à un certain niveau voire standing de vie, les deux premières années de créateur d'entreprise sont toujours faciles, avec exonérations de charges et aide à la création. C'est au bout de 2 ans que les choses se corsent, quand le RSI, Urssaf et autre Trésor Public se rappellent à votre bon souvenir pour vous taxer sur vos bénéfices exorbitants, vu que pendant deux ans vous n'avez pas eu de charges ni ne vous êtes versé de salaire.

Ce poids de la fiscalité (certains me disent bienvenu au club) est parfois décourageant et peut faire regretter le confort de l'activité salariée. Mais participer à des forums emplois et faire une heure de queue debout pour distribuer un CV n'est pas dans ma mentalité. A partir de 50 ans, la moitié des recrutements interviennent par le réseau, alors soignons-le, vous, moi, soignons nous. Mon réseau, c'est une centaine d'abonnés, mais un millier de destinataires en période de « promotion », et un millier de lecteurs par jour sur <http://viguiesm.fr/>. Mais c'est aussi 3000 fidèles en permanence sur la page facebook du « collectif Spinelli » de défense du transport avec possibilité de monter à plusieurs dizaines de milliers en cas de scoop, j'aurai pu en donner un cette semaine.

3) On me demande enfin souvent, où en êtes vous dans votre ancien employeur ? La réponse est 2016. En attendant il faut bien vivre, et ce n'est de toute façon pas en attendant que l'on va de l'avant, alors en avant ! Je compte sur vous, et à la semaine prochaine.

Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z  
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6  
du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France  
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne



## 2) Ecotaxe (suite)

Plus que quelques jours et la tension monte, y compris sur le terrain, dans les « fédés » et sur les réseaux sociaux. Va-t-on vers un mouvement d'action (dur?) début juillet ou à la rentrée ?

Il faut dire que l'on s'oriente vers une écotaxe « allégée » mais toujours « usine à gaz », qui ne taxerait plus que 4000 KM de réseau (contre 15000 initialement prévu), exonèrerait la Bretagne, garderait Ecomouv et ne rapporterait plus que 300 à 400 Millions (contre 1 Milliard au départ) dont 250 Millions pour Ecomouv, soit le plus mauvais rendement possible pour un impôt destiné uniquement à financer le collecteur Ecomouv ! L'OTRE le dit bien dans son édito « sacrifié sur la raison d'Etat ».

Mercredi 18 juin, à l'Assemblée nationale, Ségolène Royal s'est querellée avec l'opposition sur l'écotaxe. Gauche et droite s'accusent mutuellement d'amateurisme, de légèreté et de désinvolture. En réalité, ils sont premiers ex æquo. Ce dossier est une caricature de ce que l'administration et le politique peuvent faire de pire. [http://www.lepoint.fr/editos-du-point/sophie-coignard/ecotaxe-amateurisme-legerete-desinvolture-19-06-2014-1837590\\_2134.php](http://www.lepoint.fr/editos-du-point/sophie-coignard/ecotaxe-amateurisme-legerete-desinvolture-19-06-2014-1837590_2134.php)

Pour en savoir plus sur les événements de la semaine, Nicolas Hulot qui comprend les opposants à l'Ecotaxe ! Chacun fourbit donc ses armes pour maintenir la pression et chacun y va de sa pétition.

On peut lire dans le transport, et pas que sur l'écotaxe <http://viguiesm.fr/transport-routier-lexasperation-des-chefs-dentreprises/> (mais aussi le compte pénibilité, la réforme du temps partiel et au delà le poids des charges et la complexité fiscale et sociale):

Mais également contre l'abaissement des vitesses à 80 KM/H!

[http://www.liguedesconducteurs.org/non\\_a\\_la\\_baisse\\_des\\_limitations\\_de\\_vitesse/](http://www.liguedesconducteurs.org/non_a_la_baisse_des_limitations_de_vitesse/), pétition qui a déjà recueilli 1,5 millions de signataires !

Il faut dire que le 1er ministre aperçu ce jeudi à Planète PME, l'idée m'a plus qu'effleuré d'arborer une pancarte « ESCROMOUV ou de crier « NON A L'ECOTAXE » mais vu l'importance du service d'ordre et des hommes musclés à oreillettes, très « sur les dents » à cause notamment de manifestants SNCF pas loin (le métro ne marquait pas l'arrêt à l'étoile à cause d'eux) il m'a semblé difficile de mettre en œuvre cette idée saugrenue qui aurait certes permis de faire décoller les statistiques des réseaux sociaux anti-écotaxe, mais aurait sans doute fini par une garde-à-vue et par vraiment me fâcher avec mes amis de la CGPME. Alors je suis resté dans le rang à faire des photos comme tout le monde. J'ai déjà suffisamment « d'amis » avec qui je suis fâché ou qui sont fâchés avec moi et qui ne m'invitent plus pour ne pas en rajouter, mais je n'en pense pas moins !



## 3) Fin juin : Période des Assemblées Générales, Armateurs Fluviaux, et les autres

Après l'assemblée générale de la caisse des congés payés <http://viguiesm.fr/ag-de-la-caisse-de-conges-payes/>, puis celle de l'AFT (qui va changer de nom au passage pour s'appeler « AFTRAL » au 1er janvier 2015) du GNTC pour le transport combiné, de Celse, se tenaient cette semaine et rien que ce jeudi celle des Armateurs Fluviaux, celle des transporteurs de matières dangereuses de l'ATMD, le Salon Planète PME de la CGPME, puis la soirée des chargeurs de l'AUTF et l'AG de KLESIA Carcept- D&O, avant les AG de Promotrans ou du Medef Ile de France la semaine prochaine. Occasion de faire fructifier quelques échanges et merci à ceux qui m'ont invité, et tant pis pour les autres <http://viguiesm.fr/fin-juin-periode-des-assemblees-generales/>

## 4) Social : ce qui change au 1er juillet

Réforme du temps partiel <http://viguiesm.fr/le-casse-tete-des-temps-partiels/> hausse de la taxe locale sur les publicités, ce qui change : <http://viguiesm.fr/social-ce-qui-change-au-1er-juillet/>

Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z  
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6  
du code du travail enregistrée sous le N° II 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France  
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne

## 5) Autre AG, celle des chargeurs de l'AUTF.

C'est dans le cadre traditionnel et prestigieux d'un musée (cette fois celui des Beaux Arts, après ceux prestigieux du Louvre, Orsay ou l'Institut du Monde Franco Arabe, du Musée de la Mer, de la serre d'Auteuil ou du Musée Jacquemart André pour ne citer qu'eux) que l'AUTF a tenue son AG ce jeudi. Dernière réunion pour Philippe Bonnevie qui va prendre une retraite bien méritée et être remplacé par son adjoint Christian Rose. Souhaitons à l'un une bonne retraite, et à l'autre bonne chance dans ses nouvelles fonctions !

## 6) Un peu d'humour ne nuit pas !

Aider un ami à déménager est la première crainte de la « génération Y » des 18 – 35 ans. Et passer par un « pro », ils y ont pensé ?

<http://www.legorafi.fr/2014/06/18/aider-un-ami-a-deménager-la-crainte-n1-chez-les-18-35-ans/#comment-118989>

et d'autres histoires drôles : <http://viguiesm.fr/un-peu-dhumour-ne-nuit-pas/>



## 7) Alcool : enquête interne à la SNCF :

Et s'ils faisaient aussi un peu de prévention à la SNCF du tabac, alcool, drogues et addictions, Vigüé Social dispose d'un module tout prêt à fonctionner : kit d'alcoolémie, lunette de simulation d'alcoolémie de jour comme de nuit, vidéo projecteur, powerpoint etc....

<http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20140618.OBS0818/alcool-a-la-sncf-enquete-interne-sur-une-video-compromettante.html>. Et il paraît que cela peut même arriver à des chefs d'entreprises <http://tempsreel.nouvelobs.com/faits-divers/20140620.OBS1159/une-centaine-de-patrons-emeches-declenchent-l-arret-d-un-tgv.html> mais chut.... <http://viguiesm.fr/alcool-enquete-interne-a-la-sncf/>

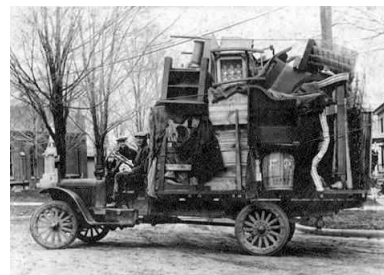
## 8) Négociation déménagement annulée !

La négociation initialement prévue ce 20 juin est annulée et repoussée à septembre et c'est tant mieux ! Devant être consacrée au travail de nuit et à l'inaptitude, une négociation doit en général aboutir à un rapport « gagnant – gagnant » ou « donnant-donnant », là, je voyais surtout le donnant. De plus, la convention tripartite sur le travail illégal en déménagement qui devait remplacer le projet d'accord paritaire sur le sujet et aboutir au printemps n'avance pas d'un poil.

## 9) Travail illégal (suite)

Souvent commenté ici avec des négociations qui n'avancent pas, le développement de « nouveaux métiers » fait du tort à la profession. Il suffit désormais de faire appel aux « Jules »

<http://www.capgeris.com/service-de-bricolage-et-adaptation-habitat-1976/besoin-d-un-bricoleur-ou-d-un-aide-pour-deménager-ou-deplacer-des-meubles-a30872.htm>



Et avec « je suis parti », (déjà signalé ici et primé dans la rubrique innovation <http://viguiesm.fr/en-matiere-de-deménagement-collaboratif-on-navait-pas-encore-touche-le-fond/> ) pas la peine d'aller plus loin, on légalise le black entre copains qui ne se connaissent pas par le « déménagement collaboratif » <http://jactiv.ouest-france.fr/vie-pratique/logement/jesuispartifr-facilite-vos-deménagements-32487>. Le dessin animé fait peur quand même <http://jesuisparti.fr/> plus d'informations sur : <http://viguiesm.fr/travail-illegal-suite/>

## 10) Accompagnement de la mobilité

Pas toujours facile d'accompagner la mobilité, certains s'en sont fait une spécialité.

On pourra lire utilement <http://viguiesm.fr/accompagnement-de-la-mobilite/>. Klesia – D&O Carcept est aussi un excellent client des entreprises de déménagement <http://viguiesm.fr/demenagement-de-klesia/>. Mais cela ne se passe pas toujours bien !

## 11) Prévention des risques : soyez vigilants !

Outre les coûts matériels et humains, de tels articles <http://www.leprogres.fr/jura/2014/06/17/le-conducteur-s-assoupit-son-camion-de-demenagement-se-couche-sur-l-a39> ne font jamais bonne presse pour vos entreprises. De tels événements conduisent à l'explosion de vos coûts d'accidents du travail, et nuisent à vos entreprises. Une journée de prévention avec Vigiú Social : prévention des addictions, drogue, tabac, alcool, smartphone, troubles du sommeil, hygiène de vie et geste et postures est de nature à limiter et à déduire les risques chez vous. Contactez nous pour un devis. <http://viguiesm.fr/prevention-des-risques-soyez-vigilants/>

## 12) Avec l'été, rappelez vous du risque de canicule!

Prenez soin de la santé de vos salariés, c'est de votre responsabilité. Sujet déjà abordé ici <http://viguiesm.fr/canicule-precautions-dusage/> le plan canicule pour 2014 est sorti, ci-joint quelques informations complémentaires.

[http://www.editions-tissot.fr/actualite/droit-du-travail-article.aspx?](http://www.editions-tissot.fr/actualite/droit-du-travail-article.aspx?secteur=PME&id_art=5622&titre=Fortes+chaleurs+%3a+agir+avant+l%e2%80%99%c3%a9t+%c3%a9+!)

[secteur=PME&id\\_art=5622&titre=Fortes+chaleurs+%3a+agir+avant+l%e2%80%99%c3%a9t+%c3%a9+!](http://www.editions-tissot.fr/actualite/droit-du-travail-article.aspx?secteur=PME&id_art=5622&titre=Fortes+chaleurs+%3a+agir+avant+l%e2%80%99%c3%a9t+%c3%a9+!)

## 13) Mouvements dans la profession:

Comme avant chaque été, ça bouge dans l'aéropage du transport, notamment chez Novatrans mais aussi chez les chargeurs de l'AUTF

<http://viguiesm.fr/mouvements-dans-la-profession/>

## 14) Demeco offre 50 postes en CDI

<http://mctv.fr/mon-mag-campus/1506-groupe-demeco-offre-50-postes-cdi-qualite-chauffeur-demenageur/> et que pense Demeco de cette pub ? <http://viguiesm.fr/demeco-offre-50-postes-en-cdi/>



## 15) Qualité de vie au travail

Cette semaine était celle de la qualité de vie au travail ! <http://www.qualitedevieautravail.org/>

déjà annoncé ici l'an dernier <http://viguiesm.fr/semaine-de-la-qualite-de-vie-au-travail-du-10-au-14-juin-cest-parti/> ou encore là <http://viguiesm.fr/burn-out-tout-savoir-sur-les-risques-psycho-sociaux-au-travail/>

Tout le monde ne s'en est pas forcément aperçu, notamment avec la situation actuelle des transports en commun qui contribue à dégrader la qualité de vie au travail, mais sous l'égide de l'ANACT se tenait en début de semaine une conférence rassemblant plus de 500 personnes sur le thème : comment concilier vie privée et professionnelle, sujet excellent pour les chefs d'entreprises débordés, et les entrepreneurs à domicile notamment <http://viguiesm.fr/qualite-de-vie-au-travail-2/>

Quelques conseils utiles également quand on a du mal à concilier vie professionnelle et personnelle et sur un élément clé de qualité de vie au travail: la confiance (le monde professionnel est trop souvent fait de méfiance voire de défiance). Avec des éléments de réponse à la question de la géolocalisation ou pas à bord des véhicules. Une simple question de confiance?

## 16) Déménagement militaire : un déménagement à 16 millions d'euros !

Pour changer un peu des « affaires » de déménagement militaire, c'est celui du « pentagone à la française » sur lequel s'active actuellement les principaux opérateurs et qui doit accueillir ses premiers occupants dans 9 mois. le Pentagone à la française, d'une surface de 270 000 mètres carrés, doit héberger à terme 9 300 agents des états-majors et directions centrales du ministère dans ses nouveaux locaux de Balard. "Les déménagements commenceront début mars 2015 et s'organiseront à la fois en prenant en compte les services qui restent en région parisienne et ceux qui partent en province", a expliqué le secrétaire général, dont les propres services déménageront entre le mois de mars et l'été 2015 <http://viguiesm.fr/demenagement-militaire-un-demenagement-a-16-millions-deuros/>

## 17) L'employeur peut désormais modifier unilatéralement un contrat de travail !

La Cour de cassation a refusé que deux salariés, dont le contrat de travail avait été modifié à l'initiative seule de l'employeur, profitent de cette occasion pour quitter l'entreprise en demandant des indemnités <http://viguiesm.fr/employeur-peut-desormais-modifier-unilateralement-un-contrat-de-travail/>

## 18) Transport routier : l'exaspération des chefs d'entreprises

Les pouvoirs publics vont arrêter un certain nombre de décisions sur :

- le sort de l'écotaxe
- le compte pénibilité
- la réforme de l'inspection du travail
- le travail à temps partiel

Toutes ces mesures sont des mesures anti-économiques, la FNTR et l'Unotra fond part dans un communiqué commun de l'exaspération des chefs d'entreprises de transport <http://viguiesm.fr/transport-routier-lexasperation-des-chefs-dentreprises/>



## 19) Emission sur M6 sur le déménagement

Les nouvelles techniques de déménagement low cost, déménager seul, des bras en plus, et les arnaques du déménagement sur internet avec un Marseille Toulon catastrophique ! Bonne image encore de la profession ! Pour en savoir plus : <http://viguiesm.fr/emission-sur-m6-sur-le-demenagement/>

## 20) Indice du coût de la construction (ICC) pour le 1er trimestre 2014

Après trois baisses consécutives, l'ICC repart à la hausse.

Une hausse également pour la révision triennale des loyers commerciaux: <http://viguiesm.fr/indice-du-cout-de-la-construction-icc-pour-le-1er-trimestre-2014/>

et retrouvez nous aussi sur Facebook <https://www.facebook.com/#!/ViguiSocialMobilite?fref=ts>

En application de l'article 27 de la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit envoyant un courrier électronique à [contact@viguiesm.fr](mailto:contact@viguiesm.fr); en outre, vous pouvez également, en vertu de ce même droit de rectification posé par la loi de 1978, vous désabonner de cette lettre d'informations



**Reproduction interdite sans autorisation**



Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z  
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6  
du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France  
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne